



Viticulture

PACA

n°18
21 juillet 2026



Référent filière & rédacteurs

Pauline VEZIN

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
pauline.vezin@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la Chambre Régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier

13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

**Service Régional de l'Alimentation
PACA**

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



La stratégie
écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

Grêle

Echaudage

Phénologie

Grenache : proche de à plus d'une semaine d'avance sur 2025

Maladies

Mildiou : pas de progression sauf cas exceptionnels

Oïdium : pas d'évolution sauf parcelles sensibles

Black rot : risque nul à faible

Ravageurs

Vers de la grappe : début du vol en secteurs précoces et médian. Premiers papillons en secteur tardif. Premières pontes en secteurs précoces.

Pyrale du Daphné : piégeages faibles en général sauf localement dans le littoral varois

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note réglementation protection des abeilles

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

Notes nationales

Biodiversité/Coléoptères/Oiseaux

Note technique nationale OSCAR 2026

A surveiller

Scarabée japonais



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Grêle

Quelques impacts de grêle ont été signalés du 11 au 12 juillet sur Jouques, Alleins, pied de la Sainte Victoire (13). Un épisode de grêle plus violent a eu lieu à la même date sur le secteur sud Drôme (Mollans-sur-Ouvèze, Pierrelongue) et nord-est Vaucluse (Bédoin, Flassan...).

Un nouvel épisode de grêle a également eu lieu le 15 juillet en sud-Drôme (Allan, Malataverne, Taulignan, Venterol,...) et en Vaucluse sur le secteur du Ventoux.

Echaudage et incendies

Des brûlures sur feuille sont toujours constatées fréquemment ainsi que des dégâts d'échaudage sur grappes.

Dans le département du Var, les communes de Taradeau et les Arcs ont subis des incendies. Les dégâts sont encore à estimer.

Phénologie

Grenache

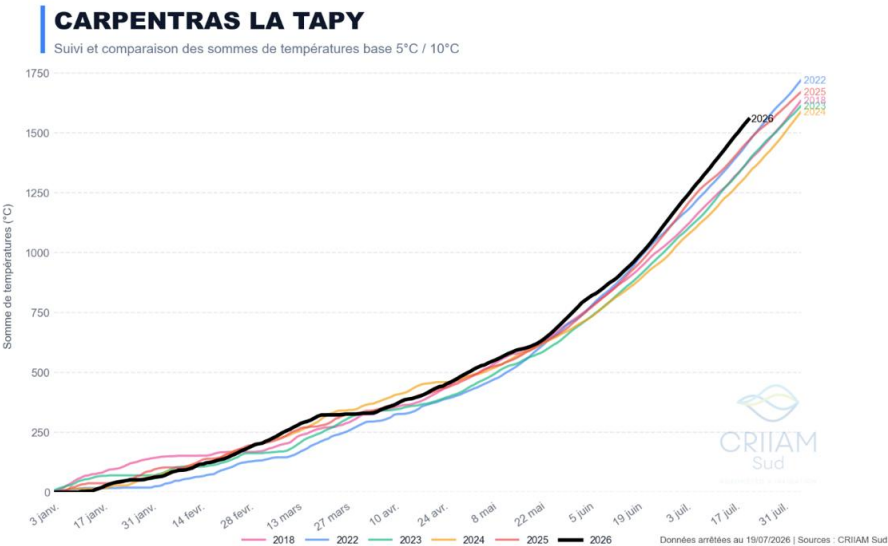
Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade L à 75% véraison	Stade L à 75% véraison	Stade L à 50% véraison	Stade L à 25% véraison	Stade B12 à 25% véraison	Stade B8 à 1ères baies vérées
Mi-véraison majoritaire	Mi-véraison majoritaire	25% véraison majoritaire	Tout début véraison majoritaire	1ères baies vérées majoritaire	Fermeture majoritaire

Carte de précocité

Au 21 juillet, les stades phénologiques observés montrent en moyenne des stades proches de 2025 à plus d'une semaine d'avance par rapport à 2025.

Données de la modélisation

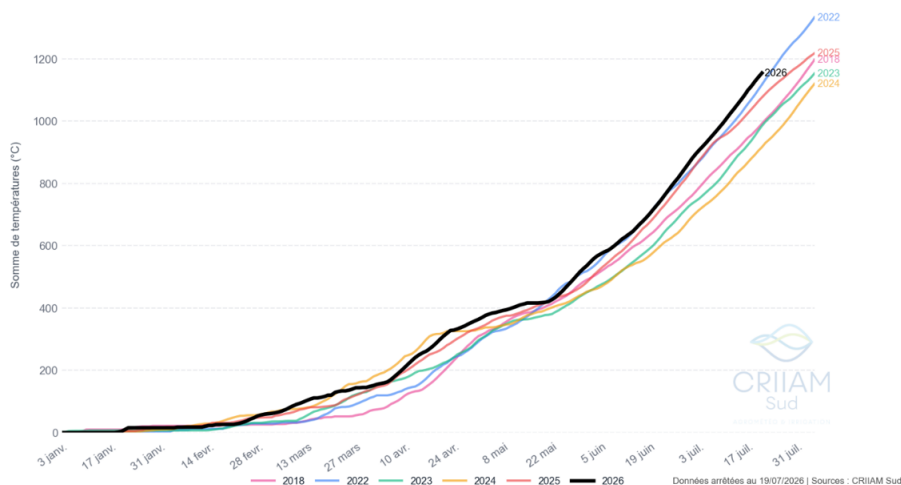
VAUCLUSE



HAUTES-ALPES

REMOLLON

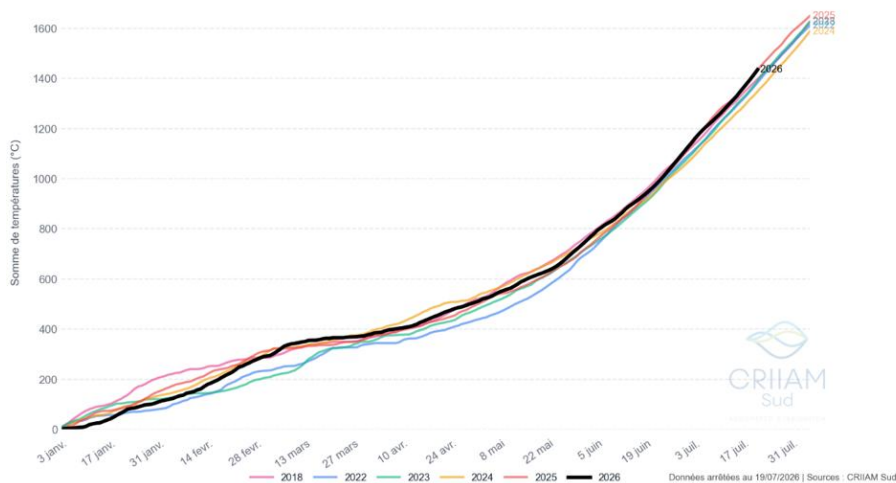
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



VAR

HYERES SCRADH

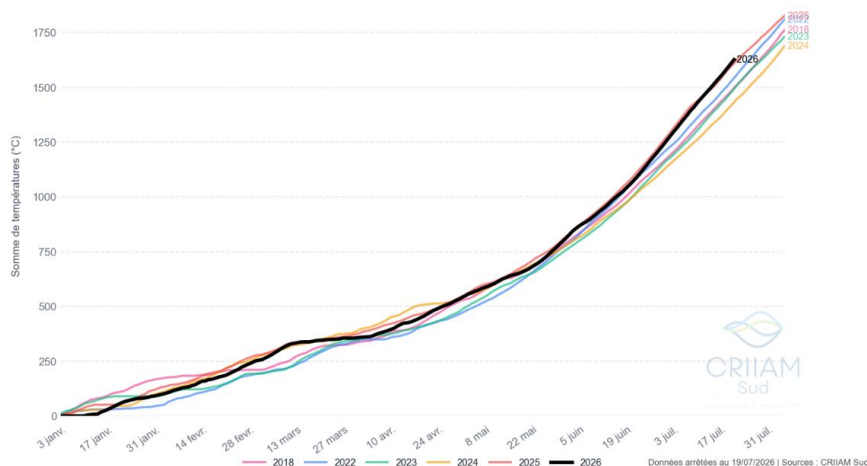
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



BOUCHES DU RHÔNE

BERRE L'ETANG

Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

MILDIOU

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Tache de mildiou
sur feuille



Tache de mildiou et
Rot Brun sur grappe



Photos CA84/CA26

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône :

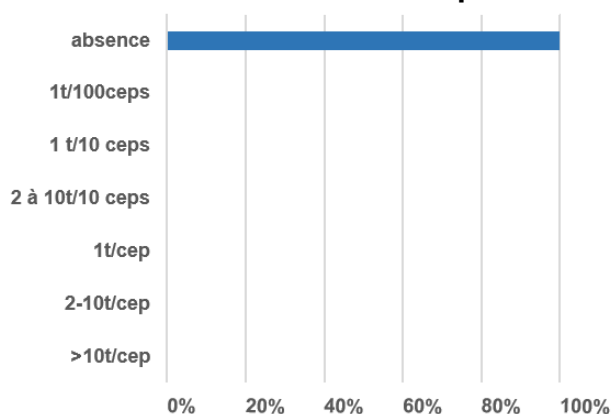
Analyse de risque : modèle Milstop

Pas de risque de contamination ces dernières semaines selon le modèle Milstop.
Les récents orages ont pu entrainer des faibles contaminations localement avec des symptômes visibles à partir de cette semaine.

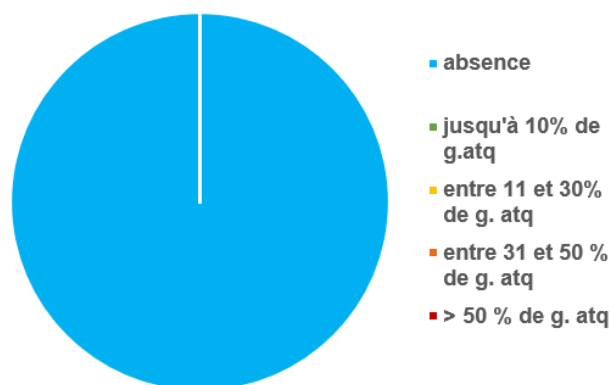
Observations

Sur parcelles observées du 08 au 21 juillet, aucune parcelle ne présente de symptôme sur grappe et sur feuille.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: Pas d'évolution. Sur 7 parcelles suivies, 4 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Analyse du risque

Cas général :



MILDIOU (suite)

Territoire Provence (Var) :

Analyse de risque : modèle Milstop

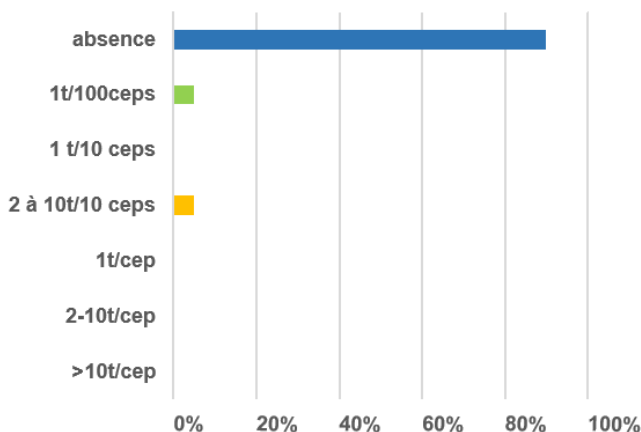
Les récents orages ont pu entrainer des faibles contaminations localement avec des symptômes visibles à partir de cette semaine.

Observations

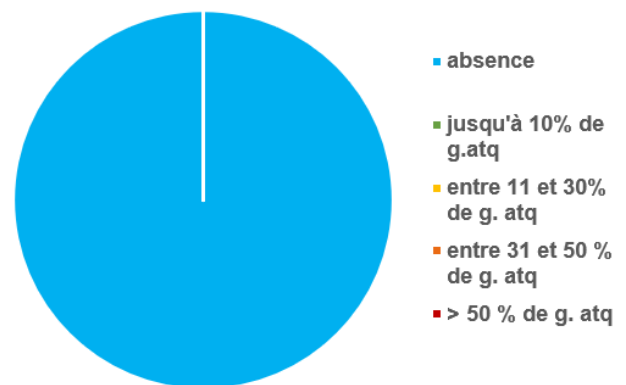
Peu d'évolution dans le cas général. De nouvelles taches sur feuilles sont observées sur certaines parcelles sensibles.

Sur 22 parcelles observées du 08 au 21 juillet, 2 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et aucune ne présente d'attaque sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: Pas d'évolution. Sur 3 parcelles observées, aucun symptôme n'a été observé.

Analyse du risque

Cas général :



Sur grappes à véraison



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées sur jeunes feuilles



MILDIOU (suite)

Territoire Bouches du Rhône / Sud Luberon / Sainte Victoire :

Analyse de risque : modèle Milstop

Les derniers orages ont pu entrainer des faibles contaminations localement avec des symptômes visibles à partir de cette semaine.

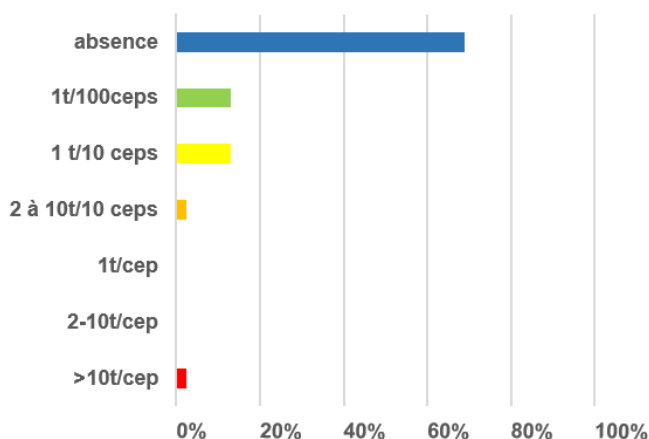
Observations

Pas d'évolution en général.

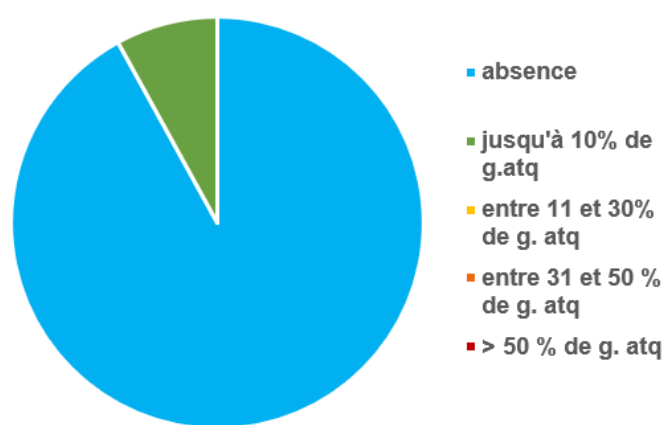
De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés à nouveau sur une parcelle à Arles.

Sur 45 parcelles observées du 08 au 21 juillet, 14 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Parcelles natures: Pas d'évolution. Sur 6 parcelles suivies, 2 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque

Cas général :

Sur grappes à véraison



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées sur jeunes feuilles



MILDIOU (suite)

Territoire Hautes-Alpes :

Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop enregistre un risque modéré de contamination suite à l'épisode pluvieux du 15 juillet, avec des sorties potentielles à partir du 24 juillet.

Observations

Premières sorties de mildiou observées sur Chardonnay (taches peu sporulantes) sur jeunes feuilles, suite à l'épisode orageux du 10-11 juillet.

Estimation du risque

Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles.



Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



- Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

OÏDIUM

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Oïdium sur grappe



Photos CA84/CA13

Observations

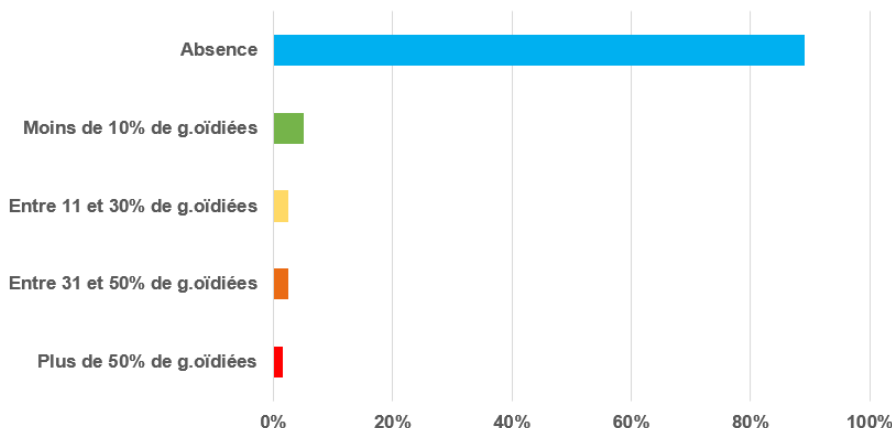
Peu d'évolution de façon générale, quelques évolutions de symptômes sur cépages sensibles déjà touchés sont toujours observées (Carignan N, Roussanne B).

Sur 105 parcelles observées du 08 au 21 juillet, 5 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 14 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



Pour les parcelles au stade fermeture de la grappe (baie de grenache > 12 mm), observer et faire des bilans sur 50 grappes (2 à 3 grappes par cep sur 20 ceps).
Seuil de nuisibilité : 10 % de grappes attaquées.

**Oïdium sur grappe : bilan fermeture de la grappe
(du 8 au 21 juillet)**



Parcelles natures: Pas d'évolution. Sur 17 parcelles suivies, 8 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (Vaucluse, Var et Bouches-du-Rhône) dont 6 sur grappes (5 Bouches-du-Rhône et 1 Vaucluse).

Analyse de risque

Cas général :



Risque en baisse après fermeture de la grappe ; nul après véraison en l'absence de symptômes



OÏDIUM (suite)

Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.

Techniques alternatives :



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK ROT

Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Tâche de black-rot sur feuille



Source : CA84

Tâche de black-rot avec des pycnides



pycnides

BLANCARD D. (INRA)

Source : INRAE

Observations

Peu d'évolution de façon générale.

De rares symptômes sur baies ont été observés dans le secteur du Calavon.

Sur 90 parcelles observées du 08 au 21 juillet, 5 parcelles présentent des attaques sur grappes (sud Drôme et Vaucluse).

[Parcelles natures](#): Pas d'évolution. Sur 17 parcelles suivies, 9 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (7 parcelles territoire Vaucluse – sud Drôme et 2 dans le Var) et 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Analyse du risque

Les récents orages ont pu entrainer des contaminations dans les parcelles présentant déjà des symptômes (Ventoux, Calavon, Sud-Drôme).

BLACK ROT (suite)

Estimation du risque

Cas général



Gestion alternative du risque



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Eliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille.
- Arracher les vignes abandonnées.
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints.

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Éléments de biologie :

Les symptômes de la flavescence dorée sont :

- Une décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- Un dessèchement des rafles avec des inflorescence avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries, qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes
- Un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte.

Symptômes de flavescence dorée



Symptômes plus détaillés par cépage [ici](#).

VERS DE LA GRAPPE

Biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljunghiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Troisième génération : Le vol de troisième génération débute mi-juillet – début août. Les pontes ont lieu exclusivement sur baie. Les perforations faites par les chenilles ont le même impact que celles de deuxième génération en favorisant le développement de la pourriture grise. En septembre, les chenilles se nymphosent sous l'écorce des ceps et dans les anfractuosités des piquets afin de passer l'hiver. Elles donneront des paillons le printemps suivant.

Perforation sur baie et larve Eudémis



Ponte sur baie

Photos CA84

Observations

Vol en cours en secteurs très précoce, précoce et médian. Tout début de vol en secteur tardif. Premières pontes en secteurs précoces.

Changer les capsules des pièges avant le début des vols annoncés par la modélisation.

Données de la modélisation

Prévisions du modèle ACTIV

	Vols de G3 (Eudémis)	Premières pontes (Eudémis)	Premières larves de L3
Secteur très précoce	En cours	Premières pontes	À partir du 21/07
Secteur précoce	En cours	Premières pontes	À partir du 27/07
Secteur médian	En cours	À partir du 31/07	Trop tôt
Secteur tardif	Début	À partir du 02/08	Trop tôt
Secteur très tardif	Trop tôt	Trop tôt	Trop tôt

VERS DE LA GRAPPE (suite)

Bilan fin de 2^{ème} génération : foyers de perforations

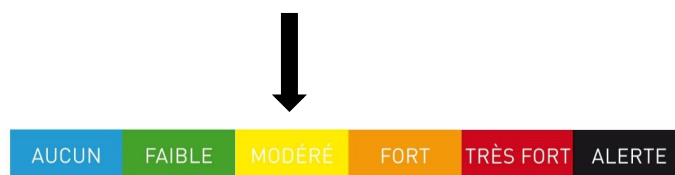
Secteur de précocité	Nb de parcelles observées du 08 au 21 juillet	Nb de parcelles dépassant le seuil de nuisibilité*
Secteur ultra et très précoce	13	2
Secteur précoce	18	2
Secteur médian	15	1
Secteur tardif	28	1
Secteur très tardif	3	0

*Seuil de nuisibilité : 10 foyers pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en troisième génération.

Analyse de risque

Cas général

Très localement (parcelles ayant eu de nombreuses perforations/foyers en GII supérieures au seuil de nuisibilité)



Méthodes alternatives



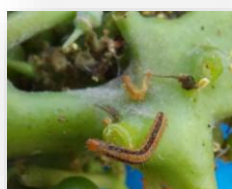
Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat sécrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

La pyrale du Daphné



Larve et adulte (source : CA30)

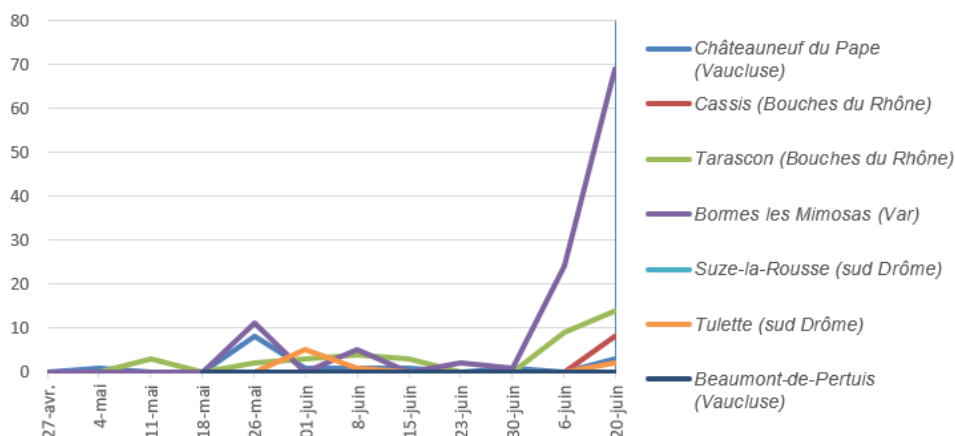
LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Observations

Faible piégeage de manière générale.

Localement, en zone littorale varoise, le piégeage est plus élevé.

Relevé piégeage *Cryptoblabes gnidiella* en PACA-SUD DRÔME



Analyse de risque

Cas général



Parcelles à historique



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver.

Informations

Parcelles natures :

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Réglementaire

NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026 - [ICI](#)

Note réglementation protection des abeilles



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Pour lire la note
complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



**Cliquez sur les
vignettes pour
retrouver les notes
complètes**



Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

photo : Vincent Houssier

Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

PHOTO : VINCENT HOUSIER

Note nationale Biodiversité



Pour lire la note
complète

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des Coléoptères, sans considération des enjeux écologiques spécifiques, des types de système de culture et des techniques à appliquer :

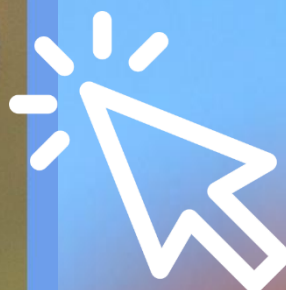
- ☐ Préserver et développer le linéaire, le réseau et la qualité des haies.
- ☐ Préserver les vieux arbres, permettre leur vieillissement et la conservation des branches mortes.
- ☐ Éviter et réduire le travail du sol en profondeur, et favoriser un couvert permanent (végétation ou litière).
- ☐ Éviter et réduire l'usage de produits phytosanitaires, notamment insecticides et molluscicides.
- ☐ Intégrer les prairies dans les rotations / pratiquer la mise en jachère.
- ☐ Admettre et favoriser la présence de bois mort au sol, dans le paysage.
- ☐ Développer un maillage de bandes enherbées pérennes en bordures de parcelles.
- ☐ Privilégier le pâturage ou les fauches tardives et différenciées dans les milieux herbacés.
- ☐ Privilégier la fertilisation organique et raisonner la fertilisation minérale.
- ☐ Eviter / réduire l'usage d'anti-parasitaires pour animaux, et l'usage des fumiers associés.
- ☐ Entretenir, créer et développer le réseau de mares et petites zones humides.
- ☐ Accepter généralement une présence de phytophages pour attirer et maintenir une communauté de prédateurs auxiliaires.
- ☐ Intégrer des partenariats ou développer l'élevage dans le système de production agricole.
- ☐ Expérimenter et développer l'agroforesterie.
- ☐

Pour aller plus loin, quelques recommandations

- [\[clic-ressource\] INSECTE.ORG](https://www.insecte.org/)
- [\[clic-ressource\] REVUE ESPECES n°39](#)

Oiseaux & santé des agro-écosystèmes

photo : Zeynel Cebeci



Pour lire la note
complète

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des oiseaux, sans considération des enjeux écologiques et réglementations spécifiques, des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- ☐ **Éviter de tailler** ou élaguer les arbres **au printemps** (mi-mars à mi-août)
- ☐ **Réduire et éviter** l'usage d'insecticides, herbicides, vermicides, molluscicides, fongicides
- ☐ **Diminuer** les quantités générales d'**engrais**, et **privilégier** les **intrants organiques**
- ☐ **Limiter l'usage de ces produits aux parcelles** (éviter les haies, les mares, les bandes enherbées, les chemins/fossés)
- ☐ Se **renseigner** sur les **espèces et enjeux** écologiques **locaux** (dont réglementaires) auprès des **associations naturalistes**, et participer aux actions de préservation qu'elles mènent
- ☐ **Observer** la présence et les comportements d'**oiseaux** dans les parcelles. **Baliser et préserver** les **nids**
- ☐ Utiliser une **barre d'effarouchement**, adapter son **circuit de récolte** pour favoriser les possibilités de fuites hors de la parcelle, et rester **attentif** en cas de passage au **printemps** / été
- ☐ Favoriser la **couverture permanente**, minimiser le **travail du sol**, notamment au printemps
- ☐ **Développer** et privilégier une **mosaïque de cultures** diversifiées (exploitations et paysages)
- ☐ **Intégrer** et développer la présence de **prairies**, et de **pâturages** dans le système
- ☐ **Favoriser** la présence de **jachères**, notamment dans les zones peu rentables
- ☐ **Renforcer** le réseau de **haies**, mais aussi de zones et bandes **herbacées** et d'**autres habitats** (fossés, mares, talus, pierriers, ronciers, hautes herbes, zones humides, vieux arbres, arbres morts, etc.)
- ☐ Redécouper et **réduire** la **taille des parcelles**, et/ou intégrer l'**agroforesterie** dans le système
- ☐ **Accueillir** une diversité de **prédateurs** (rapaces, renards, belettes, fouines, etc) pour favoriser la diversité d'oiseaux et la **régulation** naturelle de certaines espèces (rongeurs, insectes phytophages...)
- ☐ **Permettre** et favoriser l'**installation** d'oiseaux dans le **bâti** agricole, installer des **perchoirs**
- ☐

Oiseaux / calendrier

Chaque saison permet différents types d'observations, d'espèces, d'individus et de comportements

Mois	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
Activité type	Hivernage				Migration	Nidification	-	Reproduction			Migration	
Protocoles de suivi types	Wetlands Internationals / SHOC				Suivis migratoires		STOC/EPOC				Suivis migratoires	
Espèces observables en milieu agricole (Attention : dépendant du contexte)	Canards Goélands		Vanneaux Pluviers		Oies Grues	Passereaux chanteurs : alouettes, fauvettes, bruants Cailles Chevèches				Limicoles (petits échassiers)		Grives Merles

[clic-video] c'est-pas-sorcier

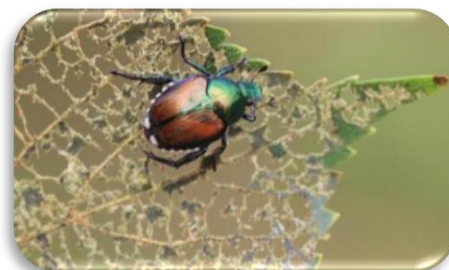


SCARABEE JAPONAIS : *Popillia japonica*



Cet insecte polyphage est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaître et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication

[Cliquer ici pour lire la note complète](#)



L'insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont la vigne.

Les larves terricoles (vers blancs) passent l'hiver dans le sol.

Lors de la remontée des températures au printemps, les larves se déplacent jusqu'à l'horizon de surface du sol et se nourrissent au passage des racines de graminées, mais elles apprécient également les racines d'autres plantes.

Ces larves blanchâtres à tête orange à brun clair se nymphosent au bout de quatre à six semaines.

Le scarabée adulte émerge entre mai et juillet et commence à se reproduire rapidement.

Larve de *Popillia japonica*



Corps arqué en « C », pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté.

Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône Didier RICHY

Chambre d'Agriculture de la Drôme Elsa ALARD, Alixe SANQUER

Chambre d'Agriculture du Var Julie MAZEAU

Chambre d'Agriculture de Vaucluse Raphaël GONZALES, Pauline VEZIN



Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire
CAPL

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône (13)

Chambre d'Agriculture de la Drôme (26)

Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (05)

Chambre d'Agriculture du Var (83)

Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)

CTIFL- La Tapy

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La stratégie
écophyto 2030**

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA